



Etre élu ou se faire élire c'est se préoccuper de la santé des agents, même en campagne électorale.

Ondes électromagnétiques à Pôle emploi, Tablettes Wi-Fi : le danger invisible.

Ici et ailleurs, apparaissent des **tablettes** d'identification pour les usagers. **Elles sont maintenant installées sur tous les sites Pôle emploi Normandie**

L'utilisation du **WI-FI** dans différentes structures a démontré des **problèmes de santé chez les salariés et les usagers présentant une électro-hypersensibilité** comme des maux de tête, troubles de la concentration, douleurs, vertiges etc... ces **symptômes prouvés scientifiquement sont précurseurs** de maladies telles que cancers, leucémies, maladies cérébro-dégénératives, neurologiques **dont le lien de cause à effet est prouvé scientifiquement. Même l'OMS pourtant pas réputée contestataire a confirmé les dangers sanitaires liés aux CEM (champs électromagnétiques).**

« Le WiFi n'est pas bien toléré par certains sujets qui présentent une électro-hypersensibilité, leur état est considéré comme pré-Alzheimer, car ils présentent des symptômes visibles au niveau du système nerveux »...



« Le lien de cause à effet entre l'exposition aux champs magnétiques et la leucémie ne fait plus de doute. Quand on augmente la dose, on augmente le taux de leucémie.

Pour les personnels exposés de manière constante, les risques sont évidemment encore plus importants. » Pr D.Belpomme.

L'exposition des personnes aux ondes électromagnétiques est encadré depuis peu par la loi Abeille extrêmement détricotée depuis, mais qui interdit notamment le Wi-Fi dans les crèches et sa limitation dans les écoles.

A noter que grâce à la loi Abeille, la **Ville de Paris a arrêté le Wi-Fi dans ses bibliothèques, la Bibliothèque Nationale de France a aussi stoppé complètement son utilisation, chez ERDF la pose des nouveaux compteurs Linky soulève de très nombreux problèmes.**

Ailleurs où les représentants du personnel sont conscients des impacts sanitaires sur les salariés et usagers, le sujet est porté dans les CHSCT.

A Pôle emploi, dans les régions où l'utilisation des tablettes Wi-Fi a démarré, des collègues ont fait remonter des fiches de signalement pour informer être dans le cas d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques et avoir développé des symptômes identifiés.

La direction parfaitement informée ignore le problème et n'apporte aucune proposition de solution aux collègues en se rassurant derrière une note dont nous reparlerons prochainement.

En attendant la santé des agents n'est pas prise en compte et nos collègues continuent de travailler en étant toujours exposés et en étant malades.

Nous sommes tous concernés, si vous êtes sensibles aux ondes électromagnétiques ou même si vous avez un doute, **que vous choisissiez de faire une fiche de signalement ou pas, contactez nous, nous recensons tous les cas de collègues ou qui pourraient l'être.**

Défenseur de vos droits, l'**UNSA** portera ce dossier sensible à tous les niveaux à Pôle emploi et ailleurs pour que vous ne soyez pas les victimes d'un nouveau **scandale sanitaire**.

Si vous êtes dans ce cas, si vous avez des doutes, si vous voulez en savoir plus, **contactez nous**.

« Les gens ne sont pas des interrupteurs qu'on peut allumer et éteindre. On sait très bien que l'on ne peut pas détecter le goût de l'arsenic, du plomb, du DDT ni de l'amiante, mais ils sont tous toxiques. » Dr M. Havas.

**Christine SOULAS Fabrice CANONNE
UNSA Pôle emploi NORMANDIE**

Pour nous joindre 06.24.17.38.65
syndicat.unsa-normandie@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur le site : www.unsa-pole-emploi.fr

